

D'abord, que les clubs mixtes font figure d'exception dans le mouvement révolutionnaire associatif. Ensuite, que tous datent de l'époque où les montagnards dirigent la Convention. Enfin, que les femmes ont été intégrées dans le club à la suite des citoyens pauvres qui étaient dépourvus du droit de vote sous la monarchie constitutionnelle.

Le rétablissement du suffrage censitaire sous la République directoriale implique, tout autant que l'interdiction de l'activité publique des clubs après Thermidor et les journées de prairial an III, la rélégalisation des ouvriers et des femmes dans la sphère privée. Le discrédit jeté sur la réunion politique publique et sur l'association politique n'empêche pas la résurgence des clubs républicains, sous le nom de cercles constitutionnels, même s'ils ne parviennent pas à obtenir leur reconnaissance juridique. L'activité des néojacobins en l'an VI et en l'an VII, est intimement liée au fonctionnement du régime représentatif, c'est-à-dire à la compétition électorale. L'absence d'électorat féminin et populaire n'empêche pas pour autant la propagande républicaine et démocratique de se déployer sur la place publique et de mentionner la présence des femmes aux réunions, aux fêtes et aux banquets organisés par exemple par le Cercle ambulante dans la Sarthe jusqu'à son interdiction par le Directoire exécutif, un mois avant les élections de germinal an VI. C'est dire la persistance de l'idéologie profondément intégratrice des Jacobins, soucieux d'accorder aux femmes une instruction civique et politique et de les soustraire à l'influence des prêtres réfractaires ou catholiques et romains. L'échec de cette acculturation féminine et les limites de la pensée révolutionnaire, en matière d'égalité des droits, s'inscrivent dans l'impossibilité de faire table rase du passé dans un pays catholique où seule Marianne sur son socle a pu concurrencer la Vierge, et encore seulement dans des lieux librepenseurs de l'Ouest.

INTERVENTION DE DOMINIQUE GODINEAU (résumé)

Dominique Godineau fait d'abord observer que les études menées au cours de cette journée font ressortir qu'il n'y a pas que la capitale ou même les grandes villes qui connaissent une action féminine révolutionnaire, contrairement à ce qui est parfois avancé. Il est évident maintenant que, même en province, les femmes ne sont pas muettes et absentes de la scène politique ; de plus l'existence de clubs de femmes dans des petites villes prouve qu'on ne peut restreindre leur engagement à quelques villes importantes. Les travaux en cours montrent que, finalement, malgré une spécificité indéniable, Paris n'est pas un cas exceptionnel en ce qui concerne les activités politiques des femmes.

Les mêmes grands thèmes sont au centre de l'action : les femmes veulent une place dans la sphère politique, elles veulent être reconnues comme membre du souverain et revendiquent, à ce titre, le droit de porter les armes. Sous la Révolution les droits du citoyen ne sont pas limités au droit de suffrage, et le droit de s'armer est une composante importante de la citoyenneté : les femmes demandent donc à être organisées en corps armé de citoyennes.

A Paris, les femmes étaient déjà présentes dans les lieux publics sous l'Ancien Régime. Ce sont les premières qui reçoivent les informations, véhiculent les rumeurs. La parole publique est en grande partie féminine étant donné la place privilégiée des femmes dans l'espace public, leur mobilité liée à leurs métiers et à leur rôle de nourricières. Or, sous la Révolution, cet espace public auquel elles participaient devient politique et les femmes n'en disparaissent pas.

Elles développent alors différentes pratiques pour marquer le territoire de la souveraineté. Elles fréquentent les assemblées, qu'il s'agisse des assemblées de quartier, des clubs, espaces politiques principalement masculins, des tribunes de l'Assemblée nationale où leur présence n'est pas un acte passif mais s'insère dans le cadre du contrôle des élus par le peuple souverain. Elles s'expriment par des discours, des pétitions, et une action déterminée dans la rue où elles forment des groupes qui discutent de la politique révolutionnaire. Dans les journées révolutionnaires en 1789, avril-mai 1793, 1795, ce sont elles qui appellent les hommes à l'action en les traitant de lâches. Notamment par leur voix, qui imprègne alors l'espace public, les femmes jouent le rôle de boute-feux au début des insurrections. Mais dès que les organisations sans-culottes, dont elles sont exclues, interviennent, elles passent au second plan de l'action.

En revanche, dans la capitale, les femmes apparaissent peu dans les massacres. Elles n'interviennent guère dans les massacres de septembre 1792 mais sont, par contre, présentes en prairial an III lors de l'assassinat du député Féraud.

Les militantes appartiennent souvent à des familles engagées dans la Révolution mais elles mènent leur action politique de façon indépendante, avec des amies, participant à une sociabilité féminine politique.

Les femmes sont particulièrement engagées numériquement lorsque des questions de subsistances entrent en jeu. Mais leurs actions sont aussi politiques : en 1795 un cortège de femmes qui réclame du pain porte en tête la Déclaration des droits de l'homme et les militantes demandent le retour de la Montagne. En l'an III, alors que beaucoup de militants sans-culottes sont en prison, on voit apparaître au premier plan de la résistance populaire les ouvriers et les femmes : leur mobilisation montre qu'ils avaient déjà une conscience politique, acquise en l'an II.

A la différence de la province, à Paris la question religieuse ne motive pas d'interventions féminines de masse, ni dans un sens, ni dans l'autre. Les Parisiennes ne se mobilisent pas en faveur du clergé constitutionnel, et ne s'impliquent pas en nombre dans une anti-Révolution à motivations religieuses. Néanmoins Catherine Théot, qui assure que la Révolution a été voulue par Dieu qui écrasera ses ennemis, a un public majoritairement féminin et il semble également qu'il y ait plus de femmes que d'hommes le décadi dans les cérémonies au temple de la Raison.

En conclusion, les droits des femmes connaissent malgré tout des avancées pendant la Révolution, en particulier dans le domaine civil. L'idée que les droits du citoyen sont ceux de l'espèce humaine leur sert de référent pendant et après la Révolution mais c'est surtout par leurs pratiques qu'elles arrivent à marquer le territoire de la souveraineté.

INTERVENTION DE MICHEL VOVELLE (résumé)

Après avoir relevé la richesse et la multiplicité des apports de la journée, Michel Vovelle souligne que l'incursion dans le XIX^e siècle bien avancé jusqu'à l'époque de la Commune permet de prendre la mesure du chemin parcouru par les femmes depuis l'Ancien Régime. *Le Devoir* de Marseille témoigne, en effet, de la prise de conscience et de l'autonomie de la parole féminine.

Il s'interroge ensuite sur le rôle de la période révolutionnaire dans cette évolution, s'agit-il d'une transition ou d'une rupture avec la situation telle qu'elle apparaît pendant l'Ancien Régime ?

Les études présentées relèvent des éléments de rupture et de continuité. Leurs apports permettent de se dégager des stéréotypes passés, et, au delà des schémas de la « Gender History » américaine comme de ceux de la « nouvelle histoire politique », montrent le caractère créateur d'une recherche enracinée dans le travail d'archives.

La présence des femmes dans les émeutes populaires aux motivations économiques, fiscales ou religieuses alors qu'elles sont exclues de la politique « officielle » est un de ces éléments de continuité. Elle reproduit un modèle de comportement féminin populaire au sein de la gestuelle des émotions populaires mais l'élément de rupture n'est pas absent de ces comportements avec la politisation des pratiques.

C'est la Révolution qui marque la véritable entrée en politique des femmes, avec l'apprentissage de la politique par leur participation aux assemblées des sociétés populaires, des sections qui débouche sur une action révolution-